

Communiqué de presse

OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE VITESSE

Gatineau, le 9 juin 2022 – Les services de police du Québec, en collaboration avec les contrôleurs routiers de la Société de l'assurance automobile du Québec, s'unissent afin de sensibiliser et conscientiser les conducteurs aux risques liés à la vitesse pour l'ensemble des usagers du réseau routier. C'est dans le cadre de l'opération nationale concertée (ONC) VITESSE, qui se tiendra du 10 au 16 juin prochains, que les policiers et les contrôleurs routiers interviendront de façon intensive auprès des conducteurs qui contreviennent au Code de la sécurité routière. La conduite et la vitesse imprudente seront particulièrement ciblées.

Le respect des limites de vitesse est primordial pour assurer la sécurité de tous les usagers de la route. Cela est d'autant plus important dans la situation actuelle où plusieurs citoyens sont de retour dans leur lieu de travail, la reprise des chantiers de construction qui entraîne une présence accrue de travailleurs et de signaleurs aux abords des chantiers et la présence d'usagers vulnérables dont les piétons, les cyclistes et les motocyclistes.

Je ralentis. Je sauve des vies.

La vitesse est l'une des principales causes de collisions sur la route au Québec. Selon certaines études, une diminution de la vitesse moyenne de circulation de 5 km/h permettrait de réduire annuellement de 15 % le nombre de collisions.

- ✓ 10 décès en moins pour une réduction de 1 km/h
- ✓ 50 décès en moins pour une réduction de 5 km/h
- ✓ 100 décès en moins pour une réduction de 10 km/h

Les données sont basées sur un total de 340 décès (bilan 2020).

L'empressement d'un conducteur de véhicule à atteindre sa destination peut amener celui-ci à commettre une ou des actions imprudentes comme effectuer des dépassements par la droite ou successifs en zigzag.

Si chaque conducteur réduisait sa vitesse moyenne et portait sa ceinture de sécurité, on diminuerait considérablement le nombre de blessures et de décès sur les routes du Québec :



Dans le cadre du plan d'action Vitesse de sa Stratégie de prévention en sécurité routière 2021-2025, la SAAQ souhaite dénormaliser le petit excès de vitesse, soit de faire en sorte qu'il ne soit plus banal de rouler au-dessus des limites de vitesse permises. À cet effet, la SAAQ effectue actuellement une campagne qui vise à sensibiliser les conducteurs à l'importance de respecter les limites de vitesse. Différents messages sont diffusés et d'autres le seront dans les prochaines semaines.

Le déploiement de l'opération Vitesse se fera encore cette année sous le thème « **Je ralentis. Je sauve des vies** ». L'angle choisi vise à responsabiliser les conducteurs et à leur rappeler qu'ils peuvent faire une différence et contribuer à l'amélioration du bilan routier en ralentissant. Modifier son comportement est l'élément clé d'une conduite sécuritaire et chacun a le pouvoir de sauver des vies !

-30-

Information :

Service des communications

Sûreté du Québec

819 779-6228

www.sq.gouv.qc.ca

Relationnistes auprès des médias

Société de l'assurance automobile du Québec

418 528-4894

Sans frais : 1 866 238-4541

saaq.gouv.qc.ca/salle-de-presse

Relations avec la communauté

Service de Police de la Ville de Blainville

450-434-5305 poste 7155